

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
PARTICULIERES**

**ACHAT D'UN SIMULATEUR DE
CONDUITE NEUF**

Cahier des charges

Structure :

E.P.L.E.F.P.A.* de Lot et Garonne
Route de Casseneuil
47110 SAINTE LIVRADE SUR LOT
☐ 05.53.40.47.00

* Etablissement Public Local d'Enseignement de Formation Professionnelle Agricoles

Sommaire

<i><u>Article 1 :</u></i>	<i>DONNEES TECHNIQUES</i>	<i>P3</i>
<i><u>Article 2 :</u></i>	<i>MAINTENANCE - DEPANNAGE – GARANTIE</i>	<i>P4</i>
<i><u>Article 3 :</u></i>	<i>DOCUMENTATION – FORMATION – AIDE</i>	<i>P4</i>
<i><u>Article 4 :</u></i>	<i>NORMES ET REGLEMENTS</i>	<i>P4</i>
<i><u>Article 5 :</u></i>	<i>LIVRAISON</i>	<i>P5</i>

Le simulateur proposé devra permettre de remplacer à minima la conduite de tracteurs, de chariot à mat télescopique et pelle à chenille.

Il pourra être évolutif afin d'étendre ultérieurement la gamme d'engins. Le candidat indiquera la liste des engins pouvant être ajoutés ultérieurement.

En outre, le simulateur devra être transportable aisément et comprendre les équipements ci-dessous :

ACHAT SIMULATEUR DE CONDUITE NEUF Type d'utilisation : Pédagogie	
Critères du choix	Exigences
Plateforme	- Plateforme dynamique avec châssis modulable et escamotable
Equipements	- Interfaces de commandes modulables tracteur et pelle à chenilles
	- Un ensemble d'écrans de grande taille pour simuler la conduite à l'avant et à l'arrière
	- Diverses commandes semblables aux engins modernes (pédales, volant, écran tactile, joysticks...)
	- Un siège de conduite idéalement avec accoudoirs réglables
	- Un ensemble ordinateur intégré + clavier sans fil souhaité
Les licences adéquates	- Connexion avec l'application Pronote si possible - Connectique réseau
Parcours pédagogiques	- Des parcours pédagogiques préétablis intégrés au simulateur sont souhaités
Mise en service et formation	- Le titulaire du marché devra procéder à l'installation et à la formation d'un groupe de personnels de l'établissement.
Service après-vente	- Les conditions de services après-vente devront figurer dans l'offre - Quelle que soit la défaillance constatée – couverte ou non par la garantie – le titulaire du marché s'engage à intervenir dans le délai et les conditions prévues au CCAG. Le titulaire du marché devra pouvoir intervenir sous 48 heures pour toute intervention sur le matériel.

Caractéristiques du matériel

Les spécifications techniques énumérées ci-dessus ne sont pas limitatives. Sous réserve exclusive que le titulaire ait répondu à la solution de base, **les variantes pourront être acceptées dans la mesure où elles conduisent à des propositions financières plus intéressantes ou à des propositions techniques plus performantes.**

1.2 :

DONNEES TECHNIQUES GENERALES

Les matériels et équipements proposés devront être neufs et doivent répondre à des exigences de sécurité accrues du fait des publics susceptibles de les utiliser. Une documentation technique précise devra être fournie pour chaque équipement proposé, mentionnant notamment les performances techniques et les différentes normes en vigueur (à la date du marché) auxquelles les équipements et matériels répondent.

Par ailleurs, une documentation environnementale devra être fournie. Elle présentera les propriétés environnementales liées au cycle de vie des machines et équipements, au sens de l'article 38 de l'Ordonnance 2015-899 du 23 Juillet 2015.

Le candidat devra impérativement joindre une notice descriptive à son offre ainsi que :

- Un devis détaillant les éléments techniques et financiers du produit proposé et les conditions générales de vente,
- Une attestation sur l'honneur indiquant la présence des documentations (manuels d'utilisation et d'entretien) rédigés en langue française,
- La documentation commerciale du simulateur et de ses accessoires.

Article 2 :

MAINTENANCE - DEPANNAGE - GARANTIE

Quelle que soit la défaillance constatée – couverte ou non par la garantie – le titulaire du marché s'engage à intervenir dans le délai et les conditions prévues au CCAG. Le titulaire du marché devra pouvoir intervenir sous 48 heures pour toute intervention sur le matériel.

La durée et les conditions de garantie devront être précisées

L'offre devra préciser : le tarif horaire de la main d'œuvre et des frais de déplacements dès lors que l'intervention est hors garantie

Article 3 :

DOCUMENTATION – FORMATION – AIDE

Lors de la livraison, le candidat retenu s'engage à :

- Présenter le matériel aux personnes amenées à l'utiliser

Cette formation comportera :

- Une prise en main du simulateur
- Une explication des règles d'usage
- Une démonstration des principales fonctions accessoires et équipements
- Les préconisations des opérations d'entretien, de vérifications techniques et d'éléments de sécurité
- La présentation des opérations de maintenance ne nécessitant pas l'intervention d'un technicien
- Fournir les documentations (manuels d'utilisation et d'entretien) et commerciales du simulateur et de ses accessoires rédigés en langue française

Article 4 : *NORMES ET REGLEMENTS*

Tous les matériels proposés doivent répondre aux normes, règlements et directives françaises et européennes actuellement en vigueur.

Si une modification à une norme ou à un règlement intervenait après la date de remise de l'offre, il appartiendra à l'entreprise, sous sa seule responsabilité, d'en informer l'établissement, par écrit avec accusé de réception, en indiquant le détail, ainsi que les incidences techniques et financières.

Article 5 : *LIVRAISON*

La livraison du simulateur s'effectuera sur le site du :

LEGTPA A. FALLIERES « LALANNE » ROUTE DE FRANCESCAS 47600 NERAC

Fait à Ste livrade/Lot, le 20 mars 2023



**ANDRE CHANFREAU
DIRECTEUR DE L'EPLFPA47**